



communauté  
de l'auxerrois

AUXERRE

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

# RÈGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.) MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

---

**MARCHÉ PUBLIC N°26VA08**

**ACCORD-CADRE TRAVAUX TOUS CORPS D'ÉTAT DANS LES BÂTIMENTS  
ANNÉES 2027 A 2030**

**GROUPEMENT DE COMMANDES : MAIRIE D'AUXERRE/ COMMUNAUTE DE  
L'AUXERROIS / CCAS (89)**

---

## Pouvoir adjudicateur coordonnateur

---

### Mairie d'Auxerre

Adresse : 14, Place de l'Hôtel de Ville – BP 70059 89012 AUXERRE Cedex

☎ : 03.86.72.44 64

✉ : [commande.publique@auxerre.com](mailto:commande.publique@auxerre.com)

✉ : <https://www.ternum-bfc.fr/>

## Procédure de passation :

---

- Marché passé selon la procédure d'un appel d'offres ouvert (Articles L. 2124-1, R. 2124-2 1 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique).

- Accord-cadre multi attributaires selon les articles R. 2162-1 à R.2162-6 et R. 2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique

## Date et heure limites de remise des offres :

---

**Date : 04 septembre 2026 Heure : 12h00**

# Sommaire

<b>1. Pouvoir adjudicateur.....</b>	<b>3</b>
1.1 Acheteur public.....	3
1.2 Profil acheteur / Obtention des documents de la consultation .....	3
1.3 Questions / Reports / Modifications .....	4
<b>2. Objet du marché .....</b>	<b>4</b>
2.1 Type de marché.....	4
2.2 Forme et mode de passation du marché.....	4
2.1 Nomenclature communautaire pertinente (CPV).....	6
2.2 Tranches.....	7
2.3 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles .....	7
2.4 Durée du marché – Reconduction- Délais d’exécution.....	7
<b>3. Organisation de la consultation.....</b>	<b>8</b>
3.1 Procédure de passation.....	8
3.2 Dispositions relatives aux groupements.....	8
3.3 Délai de validité des offres .....	8
<b>4. Contenu du dossier de consultation .....</b>	<b>8</b>
<b>5. Retrait du dossier de consultation.....</b>	<b>9</b>
<b>6. Présentation des candidatures et des offres .....</b>	<b>12</b>
6.1 Éléments nécessaires à la sélection des candidatures : .....	12
6.2 Éléments à fournir pour le choix de l’offre.....	16
<b>7. Jugement des candidatures, des offres et attribution du marché .....</b>	<b>16</b>
7.1 Jugement des candidatures.....	16
7.2 Jugement des offres.....	16
<b>8. Négociation .....</b>	<b>19</b>
<b>9. Visite de lieux .....</b>	<b>19</b>
<b>10. Traitement des données à caractère personnel.....</b>	<b>19</b>
<b>11. Procédures de recours .....</b>	<b>20</b>

# 1. Pouvoir adjudicateur

## 1.1 Acheteur public

Acheteur public :

**Groupement de commandes :**

- Mairie d'Auxerre,
- Communauté de l'auxerrois
- Centre Communal d'Action Sociale d'Auxerre

- **AUXERRE** Mairie d'Auxerre coordonnateur du groupement de commande ,

Représentant de la collectivité : Monsieur le Maire en exercice de la mairie d'Auxerre  
Nom et adresse officiels de l'acheteur :

Mairie d'Auxerre  
14, Place de l'Hôtel de Ville – BP 70059  
89012 AUXERRE Cedex

☎ : 03.86.72.44.64

✉ : [commande.publique@auxerre.com](mailto:commande.publique@auxerre.com)

Échanges électroniques : Plateforme Territoires Numériques Bourgogne Franche Comté

 ( <https://www.ternum-bfc.fr/> )

## 1.2 Profil acheteur / Obtention des documents de la consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable par les candidats dans son intégralité à l'adresse suivante :  <https://www.ternum-bfc.fr/> sous la référence : **26VA08**.

**Les offres seront à renvoyer également à cette adresse.**

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les opérateurs économiques devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard \*.zip (lisibles par Winzip, Quickzip)
- Adobe® Acrobat® \*.pdf (lisibles par le logiciel Adobe Reader)
- \*.doc ou \*.xls version 2000-2003 (lisibles par Microsoft Office ou OpenOffice)
- Rich Text Format \*.rtf
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, ...)

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé au candidat de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation où il renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de le tenir informé des modifications éventuelles intervenant au cours de la procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues, etc.).

**Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.**

### 1.3 Questions / Reports / Modifications

Les candidats pourront transmettre leurs questions, sur la plateforme Territoires Numériques, au plus tard jusqu'à 7 jours ouvrables avant la date limite de remise des offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 7 jours ouvrables avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail ou des compléments au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir déposer aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes quant aux questions et aux modifications du dossier de consultation sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de reporter la date limite de remise des offres au plus tard 7 jours avant la date indiquée en page de garde du présent règlement de consultation.

Pour ce faire, chaque candidat ayant reçu le dossier de consultation sera averti par tout moyen permettant de donner date certaine à l'envoi signifiant le report.

## **2. Objet du marché**

Le présent marché passé sous forme d'accord cadre multi attributaires à bons de commande ou à marchés subséquents a pour objet :

**- Les travaux d'entretien et les travaux neufs des bâtiments communaux de la Ville d'Auxerre (VA), du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Communauté de l'Auxerrois (CA). (89).**

### 2.1 Type de marché

La présente consultation concerne un **marché public de travaux** qui sera régi par l'application du **Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de travaux (C.C.A.G. – Travaux )**.

### 2.2 Forme et mode de passation du marché

Le présent marché est passé sous la forme d'un marché à procédure formalisée (appel d'offres ouvert) passé en application des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre multi attributaires avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R.2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission, par le pouvoir adjudicateur, soit :

- de bons de commande, émis sur la base d'un bordereau de prix unitaire (BPU) pour des prestations **inférieures ou égales à 60 000 € HT** ;
- de marchés subséquents pour des prestations **supérieures à 60 000 € HT**, où en cas de survenance de prix nouveaux (hors BPU)

L'objet de l'accord-cadre permet d'identifier des prestations distinctes.

Ce dernier est composé de 15 lots :

- Lot 01 : VRD - ESPACES VERTS - CLÔTURES
- Lot 02 GROS ŒUVRE - DÉMOLITION - RAVALEMENT
- Lot 03 CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ETANCHEITE
- Lot 04 ÉLECTRICITÉ
- Lot 05 PLOMBERIE / SANITAIRE
- Lot 06 CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATISATION
- Lot 07 MENUISERIES BOIS INTÉRIEURES - EXTÉRIEURES AGENCEMENT / STORES / FERMETURES
- Lot 08 MENUISERIES MÉTALLIQUES / SERRURERIE / MÉTALLERIE
- Lot 09 MENUISERIES EN ALUMINIUM
- Lot 10 PLÂTRERIE / ISOLATION
- Lot 11 CARRELAGE / FAÏENCE
- Lot 12 PEINTURE ET REVÊTEMENTS INTÉRIEURS RAVALEMENT PEINTURE - REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS
- Lot 13 REVÊTEMENTS DE SOLS
- Lot 14 FAUX PLAFOND / PLAFOND SUSPENDU
- Lot 15 DÉSAMIANPAGE

S'agissant d'un accord cadre multi attributaires, les prestations faisant l'objet de ce marché sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :  
(Les prestations du - Centre Communal d'Action Sociale d'Auxerre sont exécutées sur le budget de la ville)

Lot	Désignation	Montant annuel minimum Ville – CA en € HT	Montant annuel maximum en € HT	
			Ville – CA	
01	VRD – ESPACES VERTS – CLÔTURES	aucun	200 000	100 000
02	GROS ŒUVRE - DÉMOLITION - RAVALEMENT	aucun	600 000	200 000
03	CHARPENTE BOIS – COUVERTURE - ETANCHEITE	aucun	300 000	100 000
04	ÉLECTRICITÉ	aucun	600 000	200 000
05	PLOMBERIE / SANITAIRE	aucun	300 000	150 000
06	CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATISATION	aucun	400 000	200 000

07	MENUISERIES BOIS INTÉRIEURES - EXTÉRIEURES AGENCEMENT / STORES / FERMETURES	aucun	600 000	200 000
08	MENUISERIES MÉTALLIQUES / SERRURERIE / MÉTALLERIE	aucun	500 000	200 000
09	MENUISERIES EN ALUMINIUM	aucun	400 000	150 000
10	PLÂTRERIE / ISOLATION	aucun	200 000	100 000
11	CARRELAGE / FAÏENCE	aucun	400 000	200 000
12	PEINTURE ET REVÊTEMENTS INTÉRIEURS RAVALEMENT PEINTURE REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS	aucun	200 000	100 000
13	REVÊTEMENTS DE SOLS	aucun	300 000	100 000
14	FAUX PLAFOND / PLAFOND SUSPENDU	aucun	400 000	150 000
15	DÉSAMIANTAGE	aucun	200 000	100 000

Chacun des lots sera donc attribué, en principe à 3 **titulaires différents**, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats recevables et d'offres conformes

La collectivité se réserve la possibilité de retenir jusqu'à 4 titulaires maximum lorsqu'elle estime que les conditions de concurrence et l'intérêt du service le justifient.

Dans les cas où une seule offre a été considérée comme recevable, la collectivité pourra décider soit de retenir cette seule entreprise (le lot deviendra, de fait, mono-attributaire), soit de reconsulter. Il en va de même si seulement deux offres sont recevables.

## **2.1 Nomenclature communautaire pertinente (CPV)**

Codes CPV du marché :

Lot 01 VRD – Espaces verts – Clôtures :  
**45112700-2** Travaux d'aménagement paysager

Lot 02 Gros œuvre - Démolition - Ravalement :  
**45223220-4** Travaux de gros œuvre  
**45111100-9** Travaux de démolition

Lot 03 Charpente bois – Couverture - Étanchéité :  
**45261000-5** Travaux de charpente et de couverture

Lot 04 Électricité :  
**45311200-2** Travaux d'installations électriques

Lot 05 Plomberie / sanitaire :  
**45330000-9** Travaux de plomberie

Lot 06 Chauffage / Ventilation / Climatisation :  
**45331000-6** Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

Lot 07 Menuiseries bois intérieures - extérieures / Agencement / Stores / Fermetures :  
**45421000-4** Travaux de menuiserie

Lot 08 Menuiseries métalliques / Serrurerie / Métallerie :  
**45421140-7** Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres

Lot 09 Menuiseries en aluminium :  
**45421150-0** Travaux d'installation de menuiseries non métalliques

Lot 10 Plâtrerie / isolation :  
**45410000-4** travaux de plâtrerie

Lot 11 Carrelage / Faïence  
**45431000-7** Travaux de carrelage

Lot 12 Peinture et revêtements intérieurs - Ravalement peinture - Revêtements extérieurs :  
**45442100-8** Travaux de peinture

Lot 13 Revêtements de sols :  
**45432100-5** Travaux de pose de revêtements de sols

Lot 14 Faux plafond / Plafond suspendu :  
**45421146-9** mise ne place de faux plafonds

Lot 15 Désamiantage :  
45262660-5 Travaux de désamiantage

## **2.2 Tranches**

Le présent marché ne comportera pas de tranche.

## **2.3 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles**

Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées.

Le marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles .

## **2.4 Durée du marché – Reconduction- Délais d'exécution**

Le présent accord-cadre multi attributaires est conclu pour une période de :  
- du 1er janvier 2027 ou à la date de notification si elle est postérieure,

- jusqu'au **31 décembre 2027**.

Il pourra être renouvelé tacitement trois (3) fois par période d'un an, sans que son terme ne puisse excéder le 31 décembre 2030.

En cas de non reconduction de l'accord-cadre, le Titulaire en sera averti avec accusé de réception dans un délai de trois mois avant la date d'échéance annuelle de l'accord-cadre.

**Les clauses du présent marché restent applicables au-delà de la date de validité de l'accord-cadre, jusqu'à l'achèvement complet des missions déjà commandées.**

### **3. Organisation de la consultation**

#### **3.1 Procédure de passation**

La présente consultation est lancée suivant **la procédure marché à procédure formalisée (appel d' offres ouvert) passé en application des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la commande publique.**

#### **3.2 Dispositions relatives aux groupements**

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

En cas de groupement d'entrepreneurs, celui-ci devra se présenter sous la forme d'un groupement

Solidaire

Conjoint

En cas de groupement, les candidats devront indiquer dans l'acte d'engagement ce qui doit être réglé respectivement au mandataire et à ses co-traitants.

#### **3.3 Délai de validité des offres**

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### **4. Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (**R.C.**),
- L'acte d'engagement (**A.E.**) du lot concerné et ses annexes éventuelles,
- Le cahier des clauses particulières (**C.C.P.**) et ses annexes,
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) du lot concerné et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (**B.P.U.**) du lot concerné ,
- L'annexe : Liste de l'inventaire des bâtiments
- cadre de réponse

## 5. Retrait du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé.

Les candidatures et les offres sont adressées par voie électronique sous format simple sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante :  <https://www.ternum-bfc.fr/>

### **ATTENTION :**

- **Toute offre reçue sous format papier sera jugée irrégulière,**
- **Le téléchargement de l'offre complète doit être terminé avant la date et l'heure de remise des offres.**
- **Les téléchargements de dossiers terminés après cette date et heure seront hors délai.**

La présente consultation porte la référence **26VA08**.

### **Copie de sauvegarde**

En application de l'article R2132-11 du code de la commande publique, les candidats qui transmettent leurs documents par voie électronique pourront faire parvenir en parallèle une copie de sauvegarde des documents transmis par voie électronique dans les conditions fixées par la réglementation.

Ces documents devront être transmis et parvenir à la collectivité avant la date limite de remise des offres.

La copie de sauvegarde ne sera utilisée que dans deux cas :

- en cas de détection d'un programme informatique malveillant dans les candidatures et offres transmises par voie électronique ;
- en cas de candidature ou d'offre électronique reçue de façon incomplète, hors délais ou qui n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

En aucun cas elle ne pourra venir compléter l'offre électronique.

Si la copie de sauvegarde n'est pas utilisée, elle sera détruite par le pouvoir adjudicateur.

## **Contrôle anti-virus**

Avant transmission de son offre, le soumissionnaire devra procéder à un contrôle anti-virus de tous les fichiers constitutifs des deux enveloppes.

Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été déposées et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

## **Conformité de l'adresse E. MAIL de l'entreprise**

Le soumissionnaire devra également s'assurer de la conformité de son adresse E. MAIL :

**Toute erreur dans la transcription de cette adresse est de la responsabilité pleine et entière de ce dernier.**

## **Modalités de signature**

### **Dossier ZIP**

**Attention, un dossier zip signé n'est pas accepté comme équivalent à la signature de l'Acte d'engagement.**

### **Signature manuscrite scannée**

La signature manuscrite et scannée est autorisée pour la présente consultation. Dans le cas où le candidat souhaiterait signer de façon manuscrite son offre au stade du dépôt, il devra obligatoirement signer l'acte d'engagement, le scanner et le joindre.

### **Signature avec certificat électronique**

La signature électronique est autorisée pour la présente consultation. Dans le cas où le candidat souhaiterait signer son offre au stade du dépôt, il devra suivre les consignes détaillées ci-dessous.

Pour signer électroniquement son offre, la personne habilitée à engager le soumissionnaire, doit être titulaire d'un certificat électronique.

Afin d'anticiper une éventuelle attribution, il est fortement conseillé aux entreprises, de se doter de la signature électronique.

La plate-forme de gestion de marchés publics <https://www.ternum-bfc.fr/> accepte les certificats électroniques selon les modalités définies ci-dessous.

Chaque candidat doit produire un dossier de réponse comprenant les pièces demandées.

Chaque pièce dont la signature individuelle est autorisée doit être signée de façon individuelle sous forme électronique (Acte d'engagement).

En cas de groupement, l'acte d'engagement est signé soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.

Par application de la réglementation, le candidat doit respecter les conditions relatives :

- 1) Au certificat de signature du signataire,
- 2) A l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des signatures électroniques conformes aux formats réglementaires.

Ces conditions sont décrites ci-après. Il est impératif que le soumissionnaire en prenne connaissance avec attention. En effet, selon les choix du soumissionnaire concernant le certificat utilisé (Cas C1 ou C2) d'une part et l'outil de signature utilisé (Cas OS1 ou OS2) d'autre part, il lui faut produire différents types de justificatifs, tels que précisés dans les articles qui suivent.

	Certificat reconnu (cas C1)	Certificat non référencé (cas C2)
Outil de signature de la plateforme (cas OS1)	Aucun justificatif à fournir	Justificatif "Autorité de certification" à fournir
Outil de signature de soumissionnaire (cas OS2)	Justificatif "Outil de signature" à fournir	Justificatif "Autorité de certification" à fournir Justificatif "Outil de signature" à fournir

### 1) Exigences relatives au certificat de signature du signataire

Le certificat de signature du signataire doit être conforme au RGS (Référentiel Général de Sécurité) ou équivalent et respecter le niveau de sécurité exigé.

Cas C1 : Certificat émis par une Autorité de certification "reconnue" - Aucun justificatif à fournir

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

Liste de confiance	Adresse internet
RGS (France)	<a href="http://references.modernisation.gouv.fr/liste-des-offres-referencées">http://references.modernisation.gouv.fr/liste-des-offres-referencées</a>
EU Trusted Lists of Certification Service Providers (Commission européenne)	<a href="http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm">http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm</a>

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

Cas C2 : Le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une liste de confiance - Différents justificatifs à fournir

La plateforme de dématérialisation accepte tous les certificats de signature électronique présentant des conditions de sécurité équivalentes à celles du Référentiel Général de Sécurité (RGS).

Le candidat s'assure par lui-même que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité défini par le Référentiel général de sécurité (RGS), et en fournit les justificatifs dans sa réponse électronique.

Le candidat fournit également tous les éléments techniques permettant à l'acheteur de s'assurer de la bonne validité technique du certificat utilisé.

Ainsi, le signataire doit transmettre avec sa réponse électronique tout élément permettant la vérification de la qualité et niveau de sécurité du certificat ainsi que les outils techniques

permettant sa vérification (preuve de la qualification de l'autorité de certification, adresse du site de référencement, ...)

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires.

## **2) Outil de signature utilisé pour signer les fichiers**

La réglementation autorise le soumissionnaire à utiliser l'outil de signature de son choix.

Cas OS1 : Le soumissionnaire utilise l'outil de signature de la plate-forme - Aucun justificatif à fournir

La plate-forme intègre un outil de signature électronique, qui réalise des Jetons de signature au format réglementaire XAdES.

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur les signatures électroniques transmises et l'outil de signature utilisé.

Cas OS2 : le soumissionnaire utilise un autre outil de signature que celui intégré à la plate-forme - Différents justificatifs à fournir

Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui de la plate-forme, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES.
- Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Ainsi, le signataire doit transmettre avec sa réponse électronique les éléments suivants :

1) Indication du format de signature utilisé (format technique (XAdES, CAdES ou PAdES), le mode d'accès à la signature ("signature enveloppée" ou "signature détachée"), et l'extension du fichier informatique du jeton de signature en cas de signature détachée (ex : extension "\*.xml").

2) Indication de l'outil de signature utilisé (nom de l'outil, l'éditeur et la description succincte (ex : site Internet de présentation).

3) Indication de l'outil de vérification de signature correspondant, devant être accessible par l'acheteur public (lien internet de récupération de l'outil ou fourniture de l'outil lui-même, notice d'utilisation en langue française, présentation des d'installation - type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc... - Procédure de vérification alternative en cas d'installation ou de vérification impossible pour l'acheteur : contact à joindre, support distant, support sur site, etc.....

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires.

## **6. Présentation des candidatures et des offres**

**Les candidats devront produire, les pièces ci-dessous définies, rédigées en langue française.**

### **6.1 Éléments nécessaires à la sélection des candidatures :**

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

### 6.1.1 Renseignements relatifs à la situation du candidat :

- Lettre de candidature DC1 présentant le candidat seul ou les membres du groupement et désignant le mandataire le cas échéant ;
- Lettre de candidature DC2 ;
- Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ;
- Déclaration sur l'honneur : Le candidat produit une déclaration sur l'honneur datée et signée pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 du code de la commande publique  
**(ou annexe 3 de l'acte d'engagement de ce présent marché « Déclaration sur l'honneur » complétée, datée et signée) ;**
- Attestation de régularité du candidat vis-à-vis de ses salariés : le candidat doit produire une déclaration sur l'honneur justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail  
**(ou annexe 3 de l'acte d'engagement de ce présent marché « Déclaration sur l'honneur » complétée, datée et signée) ;**
- Attestation de régularité du candidat vis-à-vis de ses salariés de nationalité étrangère : le candidat doit produire une déclaration sur l'honneur indiquant ou non l'intention de faire appel pour l'exécution des prestations à des salariés de nationalité étrangère et dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France (articles L8254-1 et D8254-2 du code du travail)  
**(ou annexe 3 de l'acte d'engagement de ce présent marché « Déclaration sur l'honneur » complétée, datée et signée) ;**
- Attestation de régularité concernant l'emploi des travailleurs handicapés : Le candidat produit une déclaration sur l'honneur attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5214-1 et L. 5212-9 à L 5212-11 du code du travail (pour tout employeur occupant au moins 20 salariés), concernant l'emploi des travailleurs handicapés  
**(ou annexe 3 de l'acte d'engagement de ce présent marché « Déclaration sur l'honneur » complétée, datée et signée) ;**
- Si le candidat est admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l' article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalentes régie par un droit étranger, ce dernier produit la copie du ou des jugements prononcés et ainsi que , conformément L2141-3 du code de la commande publique, les justificatifs qu' il bénéficie d' un plan de redressement ou avoir été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d' exécution du marché ;

- Attestations de régularité fiscale et sociale en cours de validité ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile et décennale en cours de validité ;
- Relevé d'Identité Bancaire.

### 6.1.2 Renseignements permettant d'évaluer les candidatures au regard des critères de sélection Capacité :

- Déclaration de chiffre d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique.
- Description des moyens techniques et humains du candidat,
- Qualification et expérience,

Les candidats doivent justifiés des qualifications Qualibat ou Qualifelec référencées ci-dessous ou à minima de qualifications similaires et/ou de l'expérience avérée correspondant à ces qualifications.

Les références mises en avant par les candidats devront être accompagnées d'un certificat de capacité signé de la maîtrise d'ouvrage.

Lot	Désignation	Qualification demandée
01	VRD – ESPACES VERTS – CLÔTURES	1311 - 1321 - 1331 - 1351
02	GROS ŒUVRE - MAÇONNERIE - RAVALEMENT	1411 - 1111 – 2111 – 2151 – 2241 – 2121 - 2141
03	CHARPENTE BOIS / COUVERTURE	2301 - 2371 - 3101 - 3121 - 3141 - 3171 - 3181 - 3211 – 3221 - 3811
04	ÉLECTRICITÉ	RE/0006 – RE/0010 à RE/0013 – RE/0018 à RE/0020
05	PLOMBERIE	5111 – 5121 – 5131 - 5141
06	CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATISATION	5211 – 5221 – 5231 – 5311 – 5321 – 5331 - 5511
07	MENUISERIES BOIS INTÉRIEURES - EXTÉRIEURES AGENCEMENT / STORES / FERMETURES	3511 - 3551 - 4312 - 4322 – 4381 - 4711
08	MENUISERIES MÉTALLIQUES / SERRURERIE / MÉTALLERIE	3511 - 3531 - 4411 – 4441 - 4511 - 4711
09	MENUISERIES EN ALUMINIUM	3511 – 3521 - 4711

10	PLÂTRERIE / ISOLATION	4131 – 4211 – 4112 – 6511 – 7131 - 7122
11	CARRELAGE / FAÏENCE	6261 - 6311
12	PEINTURE ET REVÊTEMENTS INTÉRIEURS RAVALEMENT PEINTURE – REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS	6111 – 6121 - 6211
13	REVÊTEMENTS DE SOLS	6211 – 6222 – 6232 – 6251
14	FAUX PLAFOND / PLAFOND SUSPENDU	6611 - 6511
15	DÉSAMIANTAGE	Qualification SS3

- Dernières références pertinentes du candidat : présentation d'une liste des principales prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Ces dernières sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

**Il sera également tenu compte des références présentées et des attestations de bonne exécution produites.**

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (co-traitants ou sous-traitants), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de ce dernier.

### 6.1.3 Dispositif (« DITES LE NOUS UNE FOIS » / DUME)

#### ***Dispositif : « Dites-le-nous une fois »***

Si le candidat a remis les pièces de candidatures suivantes au cours des 6 derniers mois, il n'est pas tenu de les produire de nouveau : DC1, DC2, attestation sur l'honneur concernant la non interdiction de concourir aux marchés publics, attestation d'assurance responsabilité civile et décennale, pouvoir de la personne habilitée à engager la société, chiffres d'affaires des 3 dernières années, références pour les mêmes prestations ou travaux, attestation sur l'honneur concernant l'emploi des personnes handicapées, etc.

Dans tous les cas, la personne publique se réserve le droit de réclamer les pièces devenues caduques ou périmées.

#### ***DUME***

La présentation de la candidature sous la forme d'un document unique de marché public européen (DUME) est acceptée.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants. Le DUME est rédigé en français par les opérateurs économiques.

## 6.2 Éléments à fournir pour le choix de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants :

- L'acte d'engagement (**A.E.**) du lot concerné (**complété, daté et signé**)

Le candidat précisera également la nature et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation du pouvoir adjudicateur.

- Le bordereau unitaire de prix (**B.P.U.**) du lot concerné (**complété, daté et signé**)

- Le mémoire technique – cadre de réponse établi par le candidat qui contiendra les éléments détaillés au 7-2 Jugement des offres : partie Valeur technique.

**Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.**

## **7. Jugement des candidatures, des offres et attribution du marché**

### 7.1 Jugement des candidatures

Les critères relatifs à la candidature et intervenant pour la sélection sont :

- les garanties professionnelles et financières,
- les moyens (techniques et humains) ,qualification et compétence du candidat
- les certifications
- les dernières références pertinentes.

### 7.2 Jugement des offres

Pour chaque lot, les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
-----------------	--------------------

<p><b>Valeur financière de l'offre :</b></p> <p><b>La valeur financière est appréciée sur la base du bordereau de prix unitaires (B.P.U.) du lot concerné dument complété, daté, signé par le candidat, sans modification de sa structure, de l'ordre, ni de ses intitulés.</b></p> <p>L'analyse des offres est réalisée à partir du B.P.U. fourni par l'entreprise et d'un <b>détail quantitatif estimatif (D.Q.E.), non contractuel.</b></p> <p>La notation de la valeur financière est attribuée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>30 points</b> pour l'offre présentant le montant total le plus faible sur la base du D.Q.E.</li> <li>- Pour les autres offres :</li> </ul> <p>la note = ( montant de l'offre la plus basse / par l'offre examinée ) X par 30 points</p>	<p><b>30/100</b></p>
<p><b>Valeur technique :</b></p> <p><b>La valeur technique est évaluée sur la base du <u>mémoire technique - cadre réponse complété, des documents demandés remis par le candidat</u>, et est décomposée en sous-critères indiqués ci-dessous :</b></p> <p><b><u>Sous critère 1 :</u></b> <b><u>sur 20 points</u></b></p> <p>Organisation pour assurer une forte réactivité vis-à-vis des sollicitations du maître d'ouvrage, possibilité d'assurer un RDV sur site en 48h maximum, gestion en urgence sur le chantier, gestion des plaintes du responsable sur site. Capacité à effectuer des visites régulières et inopinées de chantiers permettant de garantir la Qualité du travail</p> <p><b><u>Sous critère 2 :</u></b> <b><u>sur 10 points</u></b></p> <p>Organisation du candidat dont méthodologie spécifique concernant l'organisation des chantiers</p> <p><b><u>Sous critère 3 :</u></b></p>	<p><b>70/100</b></p>

**sur 10 points**

Moyens affectés aux opérations

**Sous critère 4 :**

**sur 10 points**

Méthodologie détaillée d'exécution des ouvrages

**Sous critère 5 :**

**sur 10 points**

Moyens mis en place pour la sécurité et l'hygiène des travailleurs sur le chantier

**Sous critère 6 :**

**sur 10 points**

Mesures de diminution des nuisances en site occupé et valorisation des déchets.

**Pour l'appréciation de la valeur technique :**

- Lorsque la réponse sera jugée inadaptée, insuffisante, la note attribuée sera de : **0 point**.

- Lorsque la réponse sera jugée faible : il sera attribué **une note allant de 1% jusqu' à 20% de la note maximale du critère analysé**.

- Lorsque la réponse sera jugée moyenne : il sera attribué **une note allant de 21% jusqu' à 40% de la note maximale du critère analysé**.

- Lorsque la réponse sera jugée satisfaisante : il sera attribué **une note allant de 41% jusqu' à 90% de la note maximale du critère analysé**.

Lorsque la réponse sera jugée très satisfaisante apportant une ou plusieurs plus-values : il sera attribué **une note allant de 91% jusqu' à 100% de la note maximale du critère analysé**.

**Sera déclarée comme irrégulière, une offre, qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les exigences**

**formulées au sein des documents de la consultation.**

**Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, en cas d'offre présentant un risque d'être anormalement basse, il sera demandé aux candidats les justifications et précisions utiles.**

**Après analyse des explications fournies, l'offre pourra être rejetée si elle est jugée anormalement basse.**

Un classement final des offres, est ensuite effectué.

L'offre obtenant la meilleure note est déclarée « offre économiquement la plus avantageuse.

## **8. Négociation**

Conformément au code de la commande publique, une négociation n'est pas prévue pour ce type de marché.

## **9. Visite de lieux**

Aucune visite de site est imposée.

**Cependant, le candidat est réputé avoir pris connaissance des lieux et de tous les éléments afférents au présent marché.**

## **10. Traitement des données à caractère personnel**

Les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, à savoir notamment le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Dans le cadre de la passation du marché, la communauté d'agglomération de l'auxerrois, en qualité de responsable de traitement, est amenée à traiter des données personnelles concernant les candidats, le titulaire, son ou ses éventuel(s) sous-traitant(s) et/ou leur personnel. Ces données sont collectées parce qu'elles sont nécessaires à l'analyse des offres, à la passation et à l'exécution du marché. Elles ne sont traitées qu'à ces seules fins par les services concernés par le marché.

Les données ne sont conservées que pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Les personnes concernées disposent, à l'égard de ces traitements, d'un droit d'accès à leurs

données, d'un droit à la rectification ou à l'effacement de celles-ci, du droit de demander la limitation du traitement, du droit de s'opposer au traitement, d'un droit à la portabilité de leurs données, et du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données après leur mort.

Pour exercer leurs droits, les personnes concernées peuvent contacter :

Le Délégué à la protection des données de la Communauté d'agglomération de l'auxerrois à l'adresse suivante :

- ✉ [dpo@auxerre.com](mailto:dpo@auxerre.com)

- 6 bis place du Maréchal Leclerc - BP 58 - 89010 AUXERRE CEDEX.

En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, les personnes concernées peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL :

- Sur le site web de la **CNIL.** : <https://www.cnil.fr>
  - Dans certains cas déterminés, par le téléservice de plainte en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
  - Dans les "autres cas" non prévus par le téléservice, par le service "Besoin d'aide", qui vous permettra d'accéder au formulaire de plainte au bas d'une réponse à une question.
- Par courrier postal en écrivant à :

**CNIL.**

Service des Plaintes  
3 Place de Fontenoy  
TSA 80715  
75334 PARIS CEDEX 07.

## 11. Procédures de recours

Le Tribunal administratif compétent chargé des procédures de recours et auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction d'un recours est :

Tribunal Administratif de DIJON  
22, Rue d'Assas  
21000 DIJON  
☎ : 03.80.73.91.00  
✉ : [greffe.ta-dijon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr)

